

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION

LILLE, 108, rue de Paris
PARIS, 48, Bd. Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Égalité

De Roubaix - Tourcoing

BUREAUX : Roubaix 351-17
46, rue de la Gare, 45

TOURCOING 9-85
3, rue Fédérale

DIRECTRICE : M^{me} Eug. GUILLAUME.

LE CENTENAIRE de la Photographie sera commémoré solennellement le 8 Janvier

IL Y A UN SIÈCLE EXACTEMENT QUE M. DAGUERRE FIT, SELON UN TÉMOIN, « UNE DÉCOUVERTE, QUI TIENT DU PRODIGE »



Photographe d'hier : Un appareil énorme, montre en main : « Ne bougez plus pendant 3 minutes... » (Ph. Révelli)

La photographie est une invention française, n'ayant point peur de le proclamer au monde entier qui bénéficie maintenant de cette merveilleuse réalisation, et redonne-le pour la gloire des savants français dont, très souvent le génie et les travaux sont méconnus.

Cette année, le 7 janvier, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, une majestueuse manifestation que présidera M. le Président de la République, commémorera le centenaire de la photographie et dans toute la France les Sociétés de photographie s'associeront à cet hommage qui sera rendu aux précurseurs du septième art.

C'est en réalité en 1822 que se place le premier fait important de l'histoire de la photographie, la découverte par Niepce, de Chalons-sur-Saône, de ce qu'il est de règle d'appeler « l'image latente ». Mais l'année 1839 a marqué un fait capital. Le 8 février, au cours d'une séance de l'Académie des Sciences, Arago, parlant pour la première fois de la photographie et peu de temps après, l'Académie, achetant les brevets de Niepce, donnait gratuitement la photographie au monde entier.

A ce moment, un autre savant fran-

Aux confins du désert, à Ain Tounine, sur la ligne Maginot tunisienne, 20.000 HOMMES ONT DÉFILÉ devant le Président du Conseil

Poursuivant son prestigieux voyage, le ministre de la Défense Nationale s'est rendu ensuite à Ben Gardane, puis il a regagné Gabès, salué tout au long du parcours par les ovations enthousiastes de la population pressée sur le passage du cortège présidentiel

« VOUS AVEZ PU VOIR QUEL EST L'ATTACHEMENT DE TOUTES LES POPULATIONS A LA FRANCE, C'EST UNE IMPRESSION RÉCONFORTANTE » a déclaré M. Edouard Daladier aux journalistes



Le Président du Conseil accompagné des personnalités et des officiers visite les soubes de TUNIS, acclamé par la population.

Gabès, 4. — M. Daladier, accompagné de M. Erik Labonne, des généraux Georges et Vuillemin et de M. Millet, président de la Commission de l'Armée, est arrivé à la station Gabès-Port, à 8 h. précises.

Comme les colonnes de Bizerte et de la Médjerda, les fellahs des Bleds s'étaient portés vers la voie ferrée pour saluer le passage du train présidentiel en agitant des drapeaux en marquant par des applaudissements et par des acclamations, leur plaisir de saluer l'envoyé des Français qui sont de l'autre côté de la mer.

À Gabès, le soleil accueille M. Daladier à sa descente du wagon, un soleil d'autant plus agréable que la nuit avait été très fraîche. La réception organisée à Gabès ne le cède en rien à celles de Bizerte ou de Tunis. C'est la même affluence de peuple, la même explosion de joie, de magnifiques tapis avaient été jetés sur le sable devant le convoi.

Accueilli par les généraux Banc et Berthome et par M. Fleuret, contrôleur civil, M. Daladier passe devant le front de l'important service d'honneur du 18^e tirailleurs sénégalais, la musique joue la « Marseillaise » et parmi les vivats frénétiques, le président du Conseil passe devant la colonie française dont lui sont présentées diverses personnalités.

Tandis que la manœuvrière de Gabès chante la « Marseillaise », le chef du Gouvernement monte en voiture et traverse la ville au milieu d'une étincelante escorte de cavaliers aux armées burquoises. On tire des salves en son honneur. La

population qui a paroié est en liesse. M. Daladier part à 8 h. 30 pour aller visiter les territoires militaires.

Dans la région des territoires militaires La journée du Ministre de la Défense Nationale est entièrement militaire. La Tunisie a une importance stratégique considérable pour la protection des côtes de l'Afrique du Nord française. Le Sud Tunisien qui pourrait constituer une base d'opérations pour prendre à revers nos positions essentielles est maintenant barré par la ligne Maginot du désert.

La position de Marsch, au sud de Gabès, constituée par une ligne de solides ouvrages permanents, appuyés à leur droite par une zone désertique protégée par des éléments légers de défense, des points d'eau y sont rares. Les effectifs des troupes en Tunisie ont été renforcés et ont derrière eux toutes les ressources de l'Afrique du Nord.

L'Algérie et la Tunisie disposent sur pied de paix de 68 bataillons de tirailleurs, de huit régiments de spahis et de 20.000 autres soldats de toutes armes. En arrière encore, le Maroc possède 29 bataillons de tirailleurs, 4 régiments de spahis, 7.500 soldats de diverses armes. En cas de guerre, la population française fournirait les cadres à nos 15 millions d'indigènes dont les hommes ont fait preuve souvent des plus grandes vertus militaires.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

LES DÉCRETS-LOIS ET LEURS RÉPERCUSSIONS DANS LES MINES

Les Compagnies minières ont dénoncé les conventions collectives au cours d'une entrevue mixte hier à DOUAI

...en application du décret-loi du 12 Novembre en particulier dans ses dispositions concernant le rendement

La Compagnie d'Anzin n'était pas représentée

LES SYNDICATS OUVRIERS FIXERONT LEUR POSITION AU COURS D'UN CONGRÈS RÉGIONAL LE 9 JANVIER A DOUAI



M. MAES Député-Maire de LENS, qui conduisait la délégation ouvrière.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

LA CRÉATION D'ENTREPRISES NOUVELLES ET L'EXTENSION D'ENTREPRISES EXISTANTES VONT ÊTRE FAVORISÉES

Trois décrets importants paraîtront aujourd'hui au « Journal Officiel »

Paris, 4. — M. Paul Reynaud, ministre des Finances, va prendre par décret, sur la proposition de la Commission Reclus, diverses mesures susceptibles de favoriser la création d'entreprises nouvelles ou l'extension d'entreprises existantes.

Lire la suite en 5^e page, ainsi que les principales dispositions de la LOI DE FINANCES.



L'opérateur moderne : Un appareil minuscule, un clicke pris au 1/1000^e de seconde. (Ph. Révelli)

cais, le peintre de diorama Daguerre, venait de parfaire l'invention de Niepce.

« Une révolution » La découverte de Niepce provoqua il y a un siècle une véritable révolution dans le monde savant. On s'en rendra compte en lisant quelques extraits du récit que publia en ce temps un « témoin oculaire » de l'exploit de Daguerre: Louis BAJEUX.

(LIRE LA SUITE EN CINQUIÈME PAGE)

LA GUERRE D'ESPAGNE

Les rebelles attaquent en Catalogne sur 145 kilomètres de front

Leurs troupes ont franchi le fleuve Segre en divers endroits

LA DÉLÉGATION DES PARLEMENTAIRES FRANÇAIS EST ARRIVÉE A BARCELONE AU MOMENT OU LES SIRÈNES SONNAIENT L'ALARME A L'APPROCHE D'AVIONS INSURGÉS



Les parlementaires français partent en mission d'information en Espagne. À l'arrière-plan, les députés de leur départ à la gare d'Orléans pour BARCELONE. On reconnaît (en gris avec lunettes) M. Raymond LAURENT, puis M. M. Philippe SERRE, DE TESSAN (au centre) et l'Ambassadeur d'Espagne à PARIS (en melon). (Photo Nys)

LIRE NOS INFORMATIONS EN CINQUIÈME PAGE

Les convocations en 1939 des militaires des réserves

45.000 officiers feront une période de 10 jours
409.000 hommes de troupe seront convoqués pour une période de 15 jours

Deux considérations principales ont incité le gouvernement à modifier, pour 1939, le programme des périodes des militaires réservistes: d'une part, les convocations extraordinaires de septembre dernier et, d'autre part, le souci de réaliser de nouvelles compressions budgétaires. En conséquence, voici comment seront convoqués les intéressés.

Officiers Pour les officiers, la durée des périodes sera en principe de dix jours, quel que soit le grade des intéressés. Dans certains cas (recrètement des réserves, stages d'instruction spéciaux), cette durée pourra être portée à vingt jours ou ramené à dix ou quinze jours. Ils seront convoqués principalement pour encadrer les unités de réservistes ou pour secourir les cadres actifs à l'instruction.

Par ailleurs, en présence de la difficulté de faire entrer, par tous les officiers subalternes, un commandement effectif de leur grade, un certain nombre de ceux-ci seront réunis dans des camps, sous la direction d'officiers appartenant soit aux écoles militaires soit aux corps de troupe. Ils disposeront d'unités actives servant de troupe à tour de commandement.

L'effectif total des officiers ainsi appelés sera de 45.000 au lieu de 60.000 environ en 1938, réduction apportée pour tenir compte du fait que des officiers ont été convoqués en septembre 1938, par anticipation sur le programme de 1939.

PHIL BÉRENGER (LIRE LA SUITE EN CINQUIÈME PAGE)

« LES RÉPUBLIQUES AMÉRICAINES NE SE DRESSENT PAS CONTRE LE RESTE DU MONDE... »

« Nous réitérons notre volonté d'aider la cause de la paix... »

a déclaré M. Roosevelt dans son discours d'ouverture du Congrès et dans lequel il a indiqué la nécessité de réviser la politique de neutralité.

(Lire nos informations en 2^e page)

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE DOUAI

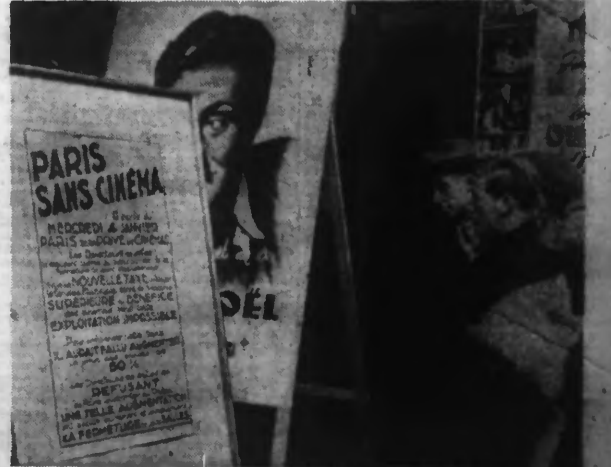
Le nommé FAUQUENOIS Paul-Lucien, Profession : Commerçant, Domicile : Lambertart, 87, avenue de Souffriers, a été condamné, par arrêt contradictoire de la Cour d'Appel de Douai (Chambre des Appels de police correctionnelle) en date du 18 mars 1937, à 6 mois de prison, 5.000 francs d'amende et aux dépens (pouvant être réglés le 25 novembre 1938). Sur appel d'un jugement du Tribunal correctionnel de Lille en date du 28 octobre 1938, pour fraude commerciale commise en vente de beurre falsifié par addition d'environ 25 % de margarine, délit commis en mai 1938.

La Cour a, en outre, ordonné que le présent arrêt serait, par extrait en première page, inséré aux frais du condamné dans les journaux « Le Réveil du Nord », « La Dépêche », « Le Grand Echo du Nord », sans toutefois que le coût de chaque insertion puisse excéder la somme de 200 francs et affiché en nombre de deux exemplaires dont un à la porte de la Mairie, l'autre à la porte du domicile du condamné, avec défense pendant une durée de sept jours d'enlever les dites affiches.

Le tout par application des articles 1^{er} et 7 de la loi du 1^{er} août 1905 et 1, 3 et 13 de la loi du 16 avril 1907.

Pour extrait conforme : Pour le Greffier en Chef, L. BRABANT, greffier.

Vu : Pour le Procureur Général, DEJEAN DE LA BATTIE.



Les Parisiens, privés de cinéma, regardent mécontentement les affiches qui informent de la fermeture des salles. (Photo Nys)

LIRE NOS INFORMATIONS EN DEUXIÈME PAGE